

[Text]

**The Chairman:** Thank you, Mrs. MacInnis.

**Mrs. MacInnis:** Thank you.

**The Chairman:** Dr. Rynard.

**Mr. Rynard:** Mr. Chairman, I want to go back to the Old Age Security Plan. Up to 1963, we had a fairly constant rise below the 2 per cent and since that time it has been a galloping increase. Why then did we not include that increase and add it to the old age security pension and deal at least fairly well to that extent?

**Mr. Munro:** As I have indicated in my opening remarks, we felt that—and you may argue with this—we are bringing inflation now under control. In fact the escalation will not be greater than this. I would like to check this but I believe the first 9 months of this year indicates that the cost of living is less than 2 per cent. I think it is 1.7 or something, but it is certainly below 2 per cent. By having and keeping this feature about being able to take up the slack from previous years and by keeping the cost of living within reasonable limits we can take care of this factor as far as our senior citizens are concerned.

I might also indicate, Mr. Chairman, that, to a very large degree, you can look at it another way. We have taken into account any excess over the 2 per cent by increasing the benefit levels higher than some expected although perhaps not as much as some others expected. Certainly by increasing the benefit structure here to \$135 and \$255, we have more than made up for any cost of living increases since the pension was originally set at \$105. In other words, if we left that basic rate of \$105 where it was when we brought it in and just let it escalate in accordance with the cost of living with no limit at all, you know, it would not come up to anything near \$135. I think you would find it would be at around \$122.

**Mr. Rynard:** I am not going to belabour the situation because your idea is that this should be done and my idea is that we should have been honest with those people. They were paying their 4 per cent. They were paying their 3 per cent. They were paying their 2 per cent. They had a perfect right to expect this. We should have dealt honestly with them.

• 2135

I feel we did not deal honestly with them and when you pick \$80 out of the air I do not think that is being honest about it. When you already agree that you have to put this in to the old age supplement and that this can escalate to the point that it takes up all the back slack, I think that proves my point.

**Mr. Munro:** Can I only say this, Mr. Chairman, to Dr. Rynard, what would you have done? I suppose I am not supposed to ask.

**The Chairman:** Mr. Minister if you were to invite the members of the Committee to say what they would have

[Interpretation]

**Le président:** Merci, madame MacInnis.

**Mme MacInnis:** Merci.

**Le président:** Monsieur Rynard.

**M. Rynard:** Monsieur le président, je voudrais revenir au régime de la sécurité de vieillesse. Nous avons eu une augmentation constante inférieure à 2 p. 100 jusqu'en 1963, et depuis cette date l'augmentation s'est mise à galoper. Pourquoi donc n'avons-nous pas inclus cette augmentation et ne l'avons-nous pas additionnée au régime de sécurité de la vieillesse et nous accommoder du moins pas trop mal dans ce sens?

**M. Munro:** Comme je vous l'ai déjà indiqué, dans mes remarques du début, nous avions pensé,—et vous pouvez n'être pas d'accord là-dessus,—nous prenons maintenant le contrôle sur l'inflation. De fait, l'escalade n'augmentera pas au delà de ce qu'elle est. Je voudrais vérifier ceci, mais je crois que, pour les premiers 9 mois de l'année courante, nous avons une indication d'une diminution de la hausse du coût de la vie de 2 pour cent. Je crois qu'il est de 1.7 ou à peu près, mais c'est assurément moins que 2 pour cent. Et de ce fait, et en conservant cette tendance au fait de pouvoir continuer ce rattrapage sur les années passées, et en maintenant le coût de la vie dans les limites raisonnables, nous pouvons préserver ce facteur, en autant que nos citoyens plus âgés sont concernés.

Je pourrais indiquer aussi, monsieur le Président, que, dans une très grande mesure, vous pourriez envisager la question d'une autre façon. Nous pouvons tenir compte de tout excédant de 2 pour cent en augmentant les niveaux de bénéfices au delà des espérances de certains, quoique peut-être pas autant que ce à quoi d'autres espéraient. Il est certain qu'en augmentant la structure des bénéfices jusqu'à \$135 et \$255, nous avons plus que comblé les augmentations du coût de la vie, puisque la pension était d'abord établie à \$105. En d'autres termes, si nous laissons le taux de base de la pension à \$105 où il était lorsque nous l'avons établi, tout en le laissant suivre son cours selon l'escalade au caprice du coût de la vie, sans aucune limite, il n'aurait pas monté à \$135 et de loin. A mon avis, il se situerait aux alentours de \$122.

**M. Rynard:** Je ne veux pas approfondir la question parce que vous, monsieur le ministre, vous dites que ce doit être fait, et moi je prétends qu'il faudrait être honnête avec ces gens. Ils payaient leur 4 pour cent. Ils payaient leur 3 pour cent. Ils payaient leur 2 pour cent. Ils avaient un droit réel de s'attendre à ceci. Nous aurons dû les traiter avec honnêteté.

J'ai l'impression que nous n'avons pas été honnêtes envers eux, et que quand vous décidez de prendre \$80 comme cela, je ne crois pas que vous le faites de façon honnête. Lorsque vous êtes déjà d'accord qu'il vous faut le mettre dans les suppléments de vieillesse et que ceci peut augmenter au point que cela prenne tous les retards. Je crois que ceci prouve ce que je veux dire.

**M. Munro:** Puis-je demander, M. le président, au D<sup>r</sup> Rynard, ce qu'il aurait aimé faire. Je crois que je ne suis pas supposé demander pareille chose.

**Le président:** Monsieur le ministre, s'il vous fallait demander aux membres de ce Comité ce qu'ils auraient